

Journée multi-acteurs – Analyses de l'eau et des milieux aquatiques

LNE, Paris – 26 mai 2026

Organisateurs : OFB (Direction de la Surveillance, de l'Évaluation et des Données) et AQUAREF

Version : 1.1

I. Informations générales

Date	26 mai 2026
Lieu	LNE, Paris (format présentiel avec ouverture de la visioconférence pour les outres-mer)
Organisateurs	Office français de la biodiversité (OFB) et AQUAREF
Durée	Journée complète (10h00 – 16h30)
Rapporteur	Nicolas Gaury (OFB)
Relecteurs	Jean-Philippe Ghestem (Aquaref), Azziz Assoumani (Aquaref), Béatrice Lalère (Aquaref)
Statut	Version finale

II. Participants

La liste ci-dessous recense les personnes présentes en salle ou connectées en visioconférence. Les participants sont issus d'organismes publics gestionnaires de la surveillance, d'associations de laboratoires publics et privés, instance d'accréditation et d'organismes d'appui technique.

Nom	Organisme	Fonction / Rôle
Nicolas Gaury	OFB	Organisateur, animateur
Sophie Portela	OFB	Chef d'unité Appui aux Politiques Publiques, Service eau et milieux aquatiques
Lauriane Gréaud	AQUAREF/INERIS	Directrice du programme Scientifique et Technique
Jean-Philippe Ghestem	AQUAREF / BRGM	Chef de projet Chimie Environnementale, animateur
Azziz Assoumani	AQUAREF/INERIS	Ingénieur Etudes et Recherches en qualité de l'eau
Béatrice Lalère	AQUAREF/LNE	Responsable du Département Environnement & Changement Climatique
Christophe Rosin	ANSES – Laboratoire d'Hydrologie de Nancy (LHN)	Responsable unité chimie des eaux

Nom	Organisme	Fonction / Rôle
Takoua Mhadhbi	DEB – Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Chargée de mission surveillance DCE - Etat chimique
Morena Rolland-Monnet	COFRAC	Responsable d'accréditation physico-chimie des eaux
Sandrine Vigeon	COFRAC	Responsable d'accréditation chimie-environnement
Miguel Nicolai	Agence de l'eau Rhin Meuse	Expert Connaissance des substances toxiques
Jean-Baptiste Chatelain	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Chef de service évaluation
Jean-Pierre Rebillard	Agence de l'eau Adour-Garonne	Chef de service surveillance et évaluation
Amélie Cosset	Agence de l'eau Adour-Garonne	Pôle acquisition de données de surveillance
Aurélien Puech	Agence de l'eau Seine-Normandie	Chargée d'études biosurveillance des eaux continentales superficielles
Baptiste Casterot	Agence de l'eau Seine-Normandie	Chargé de mission qualité des eaux superficielles et modélisation (visio)
Dorothee Bolzan	Agence de l'eau Artois-Picardie	Chef du service connaissance expertise des milieux et appui aux données sur l'eau
Amandine NAPRIX	OE Guadeloupe	Chargée de mission démarches territoriales, données sur l'eau et les milieux aquatiques
Manoah LAUMEL	OE Guyane	Technicienne supérieur qualité DCE
Romain Brillet	BIPEA	Attaché scientifique, organisateur de circuits interlaboratoires
Guillaume Losfeld	APROLAB / Eurofins Hydrologie	Responsable R&D
Anne-Françoise Stoffel	APROLAB / Eurofins Environnement	Directrice technique (visio)
Agnès Telouk	APROLAB / LSEHL	Directrice Technique BU Environnement
Stéphane George	APROLAB / Phytocontrol	Directeur R&D, Innovation
Laurent Ley	ASLAE / LDAR de Dordogne	Chef de service
Ronan Colin	ASLAE / INOVALIS	Directeur innovation
Stéphane Berry	FILIANCE / SGS	Responsable Technique Mesure
Michel CHOMETON	FILIANCE / APAVE	Responsable Domaine Groupe Délégué Champ Eau - Légionelles
Fabien Pellizzari	ALCESE / IANESCO	Ingénieur chimiste
Fleur Chaumet	ALCESE / LERES	Présidente ALCESE

III. Objectif de la rencontre

Cette 3^e journée multi-acteurs, organisée par l'OFB et AQUAREF, constitue un lieu d'échange entre l'ensemble des acteurs concernés par la surveillance de l'eau et des milieux : Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), agences et offices de l'eau (AE/OE), COFRAC, AFNOR, organismes de Comparaison interlaboratoire (OCIL), associations de laboratoires, ANSES, AQUAREF et OFB.

Contrairement aux éditions précédentes qui couvraient à la fois l'hydrobiologie et la physico-chimie, la présente journée est consacrée exclusivement au volet physico-chimie. Le format retenu est le présentiel afin de favoriser les échanges directs.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Partager les actualités réglementaires : révision de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU 2), arrêtés PFAS, circulaire boues.
- Présenter les actualités techniques : résultats d'enquête Aquaref, évolutions de la programmation scientifique et technique (PST 2026-2028), travaux sur les microplastiques, les PFAS, les eaux résiduaires, les échantillonneurs intégratifs passifs (EIP) et les bioessais.
- Recueillir un retour d'expérience des laboratoires sur les agréments, les limites de quantification (LQ), les marchés des agences, et les difficultés opérationnelles rencontrées.
- Informer les participants des actualités liées à l'agrément et les évolutions du SI agrément (site Labeau).

IV. Déroulé par thème

IV.1 Introduction et retour d'expérience sur la journée précédente

Un retour d'expérience (RETEX) sur la journée précédente est présenté. Lors de l'édition précédente, consacrée à l'hydrobiologie et à la physico-chimie, un sondage de satisfaction avait été envoyé à environ 60 participants et avait recueilli 8 réponses. Les axes d'amélioration identifiés portaient principalement sur le temps d'échange avec la salle et l'adaptation des horaires.

Il est également précisé que, concernant l'hydrobiologie, un sondage sera adressé aux laboratoires et aux bureaux d'étude, pour identifier les sujets pour l'organisation future d'une journée multi acteurs dédiée à l'hydrobiologie en format distanciel.

IV.2 Programmation Aquaref 2026-2028 et synthèse du questionnaire auprès des laboratoires

Présentation assurée par Lauriane Gréaud (AQUAREF / INERIS).

IV.2.1 Contexte et méthodologie de l'enquête

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme Scientifique et Technique (PST) d'AQUAREF pour la période 2026-2028, deux questionnaires ont été mis en circulation :

- Un questionnaire à l'attention des gestionnaires (AE, OE, ANSES-LHN, OFB, DEB, DGPR), complété par une réunion du Comité d'écoute des besoins organisée le 11 mars 2026.
- Un questionnaire à l'attention des préleveurs, laboratoires, OCIL et COFRAC, ouvert du 18 février au 2 mars 2026.

Concernant ce dernier questionnaire : 24 réponses ont été reçues, émanant principalement de laboratoires d'analyse (avec ou sans entité de prélèvement), de l'instance d'accréditation et d'une ONG. Les domaines d'activité représentés sont : chimie (49 %), hydrobiologie (32 %), microbiologie (16 %) et ADN environnemental (3 %).

IV.2.2 Principaux manques identifiés pour la surveillance réglementaire

Les résultats de l'enquête font ressortir les domaines suivants comme présentant les lacunes les plus significatives :

- Opérations d'échantillonnage (8 réponses) : problématique de la filtration sur site par rapport à la norme NF EN ISO 5667-3, recommandations spécifiques pour certains paramètres (PFAS, cyanobactéries, tensio-actifs).
- Analyses chimiques (6 réponses) : besoin d'essais interlaboratoires (EIL) sur certaines substances, développement de méthodes innovantes (TOP Assay pour les PFAS, microplastiques), approches non ciblées, information en amont sur les substances émergentes.
- Fiabilité des données (6 réponses) : harmonisation des contrôles qualité entre agences, LQ jugées trop basses.
- Outils d'échantillonnage passif (5 réponses) : besoin de validation sur un nombre plus important de substances, normalisation et EIL.
- Bancarisation des données (4 réponses) : hétérogénéité des systèmes entre bassins, ergonomie de Naïade, mise à jour des CIL et des LQ.

IV.2.3 Enjeux et défis identifiés

Les répondants identifient deux grandes catégories d'enjeux :

- Évolution et complexification de la surveillance : renforcement du cadre réglementaire, nouvelles substances (PFAS, microplastiques, métabolites), adaptation des stratégies d'échantillonnage, défis analytiques (ultra-trace, matrices de référence).
- Défis opérationnels des laboratoires : maintien des accréditations, investissements en R&D, digitalisation, pression opérationnelle (volumes, délais, coûts), intégration des enjeux RSE.

IV.2.4 Prise en compte dans le PST 2026-2028

S'agissant de l'appui aux pouvoirs publics, la programmation Aquaref 2026-2028 s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 – Appui réglementaire : textes de surveillance (révision DCE, DERU 2, arrêtés PFAS, liste de vigilance), révision des avis agrément, participation aux groupes de travail nationaux et européens.
- Axe 2 – Appui aux gestionnaires (AE/OE) : échanges réguliers, alimentation d'une FAQ, développement d'un fichier partagé des paramètres à surveiller avec recommandations Aquaref.
- Axe 3 – Aide à la décision : notes sur l'évolution des stratégies de surveillance, note sur la résistance antimicrobienne, réunion annuelle avec l'ANSES-LHN.

Sur le plan du référentiel technique national (RTN), Aquaref travaille à l'identification claire sur son site des éléments constituant le RTN du SIE, et engage une réflexion sur l'articulation entre le guide ministère et les guides Aquaref, afin d'améliorer la lisibilité pour les acteurs de la surveillance.

Sur le plan technique, les enjeux actuels, faisant l'objet d'un focus dans la programmation, concernent notamment :

- L'échantillonnage : risques d'adsorption des PFAS en contexte eau résiduaire, impact de la filtration sur site, contrôles qualité, révision des guides d'échantillonnage.
- Les PFAS : poursuite des appuis réglementaires, expertise métrologique, développement du TOP Assay, EIL à l'automne 2026.
- Les microplastiques : exploitation des résultats de l'APR OFB-ADEME, revue des capacités analytiques au sein d'Aquaref, bancarisation des données, étude de la faisabilité d'un EIL.
- Les échantillonneurs intégratifs passifs (EIP) : consolidation des constantes d'étalonnage, évaluation pour les pyréthriinoïdes.
- Les bioessais et l'analyse HRMS : accompagnement du déploiement, développements méthodologiques.
- Les recommandations éco-responsables : réduction de l'usage du plastique et des émissions de GES en laboratoire.

IV.3 Microplastiques

Présentation assurée par Azziz Assoumani (AQUAREF / INERIS).

Le contexte de pollution plastique mondiale est rappelé : entre 8 à 15 millions de tonnes de déchets plastiques rejoignent chaque année les océans, et 98 % des microplastiques sont d'origine terrestre. Les microplastiques se retrouvent ensuite à 52 % dans les sols et à 48 % dans les océans.

IV.3.1 Cadre réglementaire

Plusieurs textes réglementaires encadrent désormais la surveillance des microplastiques :

- Directive eau potable (UE) 2020/2184 : surveillance via liste de vigilance ; méthode de mesure établie par la décision déléguée (UE) 2024/1441 du 11 mars 2024 (filtration en cascade de 1 000 L minimum, particules de 20 µm à 5 mm, fibres de 20 µm à 15 mm).
- DCE révisée (UE) 2026/805 : surveillance via liste de vigilance.
- DERU 2 (UE) 2024/3019 : surveillance dans les boues et les eaux en entrée/sortie de station de traitement des eaux résiduaires (STEU) de plus de 10 000 EH; transposition en droit français au plus tard le 31 juillet 2027 ; premier rapportage au plus tard le 31 décembre 2028. En l'absence de protocoles harmonisés, aucune surveillance réglementaire n'est planifiée à court terme.

IV.3.2 État de la normalisation

La normalisation est en cours d'élaboration. Les principales normes publiées ou en développement incluent la norme ISO 5667-27 (échantillonnage – publiée en mars 2025), les normes ISO/NP 16094-1 à 4 (analyse – en cours) et les normes AFNOR XP T90-968-1 et -2.

IV.3.3 Actions Aquaref

Aquaref est impliqué depuis 2019 dans le suivi scientifique et technique des microplastiques, en partenariat avec l'INERIS, le LNE et l'INRAE. Les travaux en cours portent sur l'exploitation de l'appel à projets OFB-ADEME (2022-2025), les questions relatives à l'échantillonnage et la bancarisation des données. Dans son programme 2026-2028, Aquaref prévoit de poursuivre ses travaux autour des microplastiques, dont l'organisation d'une journée technique prévue en 2027.

Des échanges ont porté sur la méthode à développer pour les futures demandes des gestionnaires, sur l'existence de valeurs seuils et sur le besoin d'anticipation de la stratégie de surveillance pour ce paramètre.

IV.4 Pratiques d'analyse sur les eaux résiduaires (dissous/particulaire)

Présentation assurée par Azziz Assoumani (AQUAREF / INERIS).

IV.4.1 Contexte

Le guide Aquaref sur l'analyse des eaux résiduaires est en cours de révision. La réflexion porte principalement sur l'exigence d'un rendu des résultats pour certaines substances hydrophobes sur phase dissoute et sur phase particulaire pour des échantillons de teneurs en MES supérieures à 250 mg/L. Une enquête auprès des associations de laboratoires a permis de recueillir 6 retours.

IV.4.2 Résultats de l'enquête

Les réponses des laboratoires mettent en évidence les difficultés suivantes :

- Faisabilité de l'analyse séparée : jugée difficile en raison de l'organisation lourde, de la complexité de la séparation (centrifugation imparfaite, matrices grasses), du manque de matière, de l'impact analytique fort et des incertitudes méthodologiques.
- Validation de méthode : jugée très difficile, du fait de la forte hétérogénéité des MES, des faibles quantités disponibles et de l'absence de protocole harmonisé.
- Assurance qualité et accréditation : l'accréditation est possible sur les eaux résiduaires sans séparation de phase, mais pas pour les résultats agrégés ni la phase particulaire.
- Fiabilité des résultats : il est difficile d'avoir des informations sur l'amélioration de la fiabilité des résultats grâce à la séparation de phase.
- Expression des résultats : calculs complexes, risque d'erreurs, hétérogénéité des rendus.

IV.4.3 Propositions Aquaref

Face à ces constats, Aquaref propose d'assouplir les recommandations du guide :

- La proposition principale serait de ne pas demander un résultat séparé dissous/particulaire en cas de séparation de phase pour des teneurs importantes en MES, et donc de permettre de rassembler les extraits lors de cette séparation
- Il est également proposé de laisser au laboratoire le choix de la méthode de gestion des échantillons à forte concentration en MES sur la base des essais de validation ou bien des exigences normatives.

Ces propositions ont suscité un débat entre les participants. Plusieurs intervenants ont souligné que la séparation de phase n'apportait pas nécessairement de gain de fiabilité et que les méthodes d'extraction liquide-liquide avec étalons internes représentaient souvent une approche plus robuste. Il a également été rappelé que l'absence de cadre d'accréditation pour la phase particulaire constitue un frein opérationnel important. Les agences de l'eau ont estimé qu'il pouvait être gênant pour la comparabilité des résultats de ne plus fixer de cadre. Aquaref finalisera ses recommandations et le guide sur la base de ces commentaires et d'éventuels échanges supplémentaires avec les laboratoires et les Agences de l'Eau.

IV.5 Point sur les marchés AE/OE et campagnes réglementaires PFAS

Présentation assurée par Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF / BRGM).

IV.5.1 Cadre documentaire pour la surveillance

La surveillance de l'eau s'appuie sur une hiérarchie de documents : l'arrêté surveillance (exigences techniques et liste de substances), le guide ministère (2018), les guides Aquaref (en complément et en l'absence d'informations dans le guide ministère) et les avis agrément (LQ et élément de qualité biologique - méthodes). Une réflexion est en cours pour clarifier l'articulation entre le guide ministère et les guides Aquaref.

IV.5.2 Paramètres non recommandés et paramètres instables

Aquaref a publié en 2022 une liste d'environ 90 paramètres considérés comme non pertinents pour la surveillance (substances instables, formes salines, stéréoisomères, paramètres sans méthode spécifique tels que les dithiocarbamates). Cette liste est amenée à évoluer en fonction des retours des laboratoires et des agences.

Une liste de paramètres présentant une instabilité forte (perte d'au moins 50 % en 24 h dans l'eau) a été établie : captane, folpel, dazomet, dithionon, phosmet. Il est recommandé de suivre si possible les produits de transformation de ces substances. Une seconde liste de paramètres présentant une instabilité significative mais moins marquée est également disponible.

IV.5.3 Évolutions à venir et débat sur les listes de surveillance

Les participants ont largement débattu des listes de substances incluses dans les marchés des agences, certains laboratoires notant l'inflation du nombre des substances demandées (parfois supérieur à 1 000 paramètres) et les difficultés qui en résultent pour la fiabilité des données, l'accréditation et les coûts. Les points suivants font consensus :

- Le renforcement des échanges entre Aquaref et les AE/OE sur les listes de surveillance hors listes réglementaires est une nécessité.
- La mise en place d'un fichier partagé rassemblant les recommandations Aquaref pour la rédaction des cahiers des charges est prévue.
- La question des fractions d'analyse (brut vs dissous et de la place des techniques d'injection directe sans autre prétraitement) fera l'objet d'une concertation avec les laboratoires à la fin 2026.

Dans les discussions, il a été mentionné le besoin de différencier :

- Les techniques d'injection directe
- Les techniques d'injection directe incluant une autre étape de préparation permettant de prendre en compte tout ou partie des substances fixées sur la phase particulaire (exemple des méthodes actuelles d'analyse des PFAS avec ajout de méthanol).

Il est important de clarifier cela à la fois dans la traçabilité des bases de données (et donc dans le référentiel méthode du SANDRE) mais aussi dans les rapports d'essai des laboratoires et dans les portées d'accréditation.

Aquaref a déjà fait créer des codes méthodes spécifique pour les méthodes par injection directe après ajout de solvant (comme dans l'exemple d'une des options de la norme PFAS NF EN 17892)

Les codes méthodes spécifiques suivants doivent être utilisés :

- ID_solvant-LC-MS : code 1589
- ID_solvant-LC-MSMS : code 1590

IV.6 Évolutions réglementaires

Présentation assurée par Takoua Mhadhbi (DEB) et Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF / BRGM).

IV.6.1 Révision de la Directive-cadre sur l'eau (directive (UE) 2026/805)

La directive (UE) 2026/805 modifiant la DCE, la directive eaux souterraines et la directive NQE a été publiée le 20 avril 2026. Le plan de transposition national est attendu en septembre 2026, pour une entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 21 décembre 2027.

Les principales modifications introduites sont :

- Substances et seuils : ajout de nouvelles substances prioritaires (bisphénol A, pyréthriinoïdes, néonicotinoïdes, substances pharmaceutiques, hormones, argent, 25 PFAS dont TFA pour les eaux de surface, ...) ; ajout d'une « somme des pesticides » avec un seuil de 0,2 µg/L et exclusion du glyphosate ; désélection de l'atrazine et des trichlorobenzènes. Diminution des NQE pour plusieurs substances.
- Eaux souterraines : alignement de la somme des 20 PFAS sur la directive eau potable (NQ = 0,1 µg/L) ; seuil pour la somme des 4 PFAS les plus toxiques (4,4 ng/L) ; ajout de substances pharmaceutiques et de métabolites de pesticides non pertinents.
- Surveillance : nouvelles listes de vigilance (10 substances ESU, 5 ESO) avec une révision tous les 3 ans par la Commission ; mise en place d'une surveillance fondée sur les effets à compter du 1er janvier 2030 ; intégration des polluants spécifiques des bassins à l'état chimique.
- Autres dispositions : suppression du rapportage du programme de mesures (PdM) de mi-parcours ; introduction de nouvelles possibilités de dérogation ; développement d'indicateurs de progrès.

En termes de calendrier pour la révision de l'arrêté « Surveillance », une version consolidée est visée pour fin 2026, avec publication de l'arrêté révisé à l'horizon 2027. Le chantier de mise à jour de la liste des SPAS (substances pertinentes à surveiller dans les eaux de surface continentales) est en cours.

IV.6.2 Directive eaux résiduaires urbaines 2 (DERU 2 – (UE) 2024/3019)

La DERU 2 introduit plusieurs nouvelles obligations :

- Traitement quaternaire des micropolluants : obligatoire pour les STEU des agglomérations $\geq 10\ 000$ EH dont les rejets s'effectuent en zones à enjeux micropolluants, avec des échéances progressives.
- Évaluation de l'efficacité : abattement minimum de 80 % sur 6 substances parmi les 12 définies en annexe (dont carbamazépine, citalopram). Les LQ pour ces substances ne sont pas encore définies et font l'objet de discussions.
- Surveillance prospective : applicable aux STEU des agglomérations $\geq 10\ 000$ EH ; porte sur les microplastiques (boues et eaux usées), les paramètres de la directive eau potable incluant les PFAS, la microbiologie et les polluants des directives DCE. Premier rapportage au plus tard le 31 décembre 2028.

IV.6.3 Arrêté modificatif du 20 avril 2026 relatif à la surveillance des PFAS dans les eaux usées

L'arrêté du 20 avril 2026 modifie l'arrêté du 3 septembre 2025. Les modifications portent sur :

- Ajout de la mesure du TFA (2 mesures minimum) avec une LQ de 500 ng/L en entrée et en sortie.
- Report de l'échéance de réalisation de la campagne générale au 30 juin 2027 (exception : 1er septembre 2027 pour les STEU à pic d'activité estival).
- L'accréditation est nécessaire pour l'analyse du TFA ; l'analyse sur la fraction dissoute est autorisée ; un étalon interne marqué est demandé.

IV.6.4 Circulaire du 27 avril 2026 relative à la recherche de PFAS dans les boues

Cette circulaire, publiée en réponse à une alerte de pollution dans les Ardennes, porte sur les STEU de capacité nominale $\geq 10\ 000$ EH valorisant leurs boues en agriculture (environ 1 100 STEU). Elle prévoit :

- 4 séries de mesures sur 12 mois (1 série par trimestre).
- 52 substances PFAS (50 PFAS issus du projet de norme EN ISO 25652, plus 6:2 FTAB et TFA). LQ : 20 $\mu\text{g}/\text{kg}$ MS pour le TFA, 2 $\mu\text{g}/\text{kg}$ MS pour les autres PFAS.
- L'accréditation n'est pas exigée pour cette campagne ; les laboratoires doivent suivre les prescriptions de la note technique Aquaref (à paraître début juin 2026).

La note technique Aquaref précisera notamment les modalités de préparation de l'échantillon pour le TFA (lixiviation puis séparation de phase pour les boues $\geq 10\%$ MS, séparation de phase pour les boues $< 10\%$ MS) et les dispositions principales de la norme EN ISO 25652 (attendue au plus tard en octobre 2026) pour les autres PFAS.

IV.7 Agrément – Révision des avis LQ 2026 et SI agrément

Présentation assurée par Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF / BRGM) et Nicolas Gaury (OFB).

IV.7.1 Révision de l'avis LQ 2026

Une enquête a été envoyée aux associations de laboratoires le 31 mars 2026 pour réviser l'avis LQ du 15 août 2025. Elle couvre les substances ayant une LQ provisoire au 31 décembre 2026, quelques paramètres ajoutés dans des réglementations récentes (AOF, TFA en eaux résiduaires) et les paramètres sans LQ.

Les propositions d'Aquaref après enquête sont les suivantes :

- Pour les PFAS en eau douce (PFOA, PFOS, PFNA, PFDA, etc.) : les LQ provisoires au 31 décembre ne seront pas maintenues, dans l'attente d'un travail de fond en 2027 tenant compte des nouvelles NQE de la DCE révisée (somme pondérée 25 PFAS à 4,4 ng/L et donc des LQ très basses à discuter en 2027 pour certains PFAS).
- Pour le TFA en eaux résiduaires : LQ proposée à 0,5 $\mu\text{g}/\text{L}$ (cohérente avec l'arrêté STEU).
- Pour l'AOF en eaux résiduaires : LQ proposée à 2 $\mu\text{g}/\text{L}$.
- Pour les autres substances (argent, triclosan, flumioxazine, DMS, chlorothalonil-R419492) : LQ maintenues ou légèrement ajustées.

Les principales difficultés concernent le fipronil et le dichlorvos pour lesquels peu de laboratoires sont en capacité d'atteindre les LQ basées sur les valeurs réglementaires ou environnementales (NQE, PNEC).

La prochaine révision de l'avis agrément (2027) sera beaucoup plus importante, en lien avec la mise en place de la révision de la DCE et du nouvel arrêté surveillance.

IV.7.2 SI agrément (site Labeau + Agrément Eaux Santé)

Une enquête de satisfaction sur la refonte du SI agrément a été envoyée le 18 mai 2026 à 185 contacts. Les récentes évolutions du site Labeau incluent :

- Correction de la fonctionnalité de recherche de laboratoires agréés.
- Mise à jour des référentiels paramètres via l'API SANDRE.
- Mise en conformité des fichiers récapitulatifs et fichiers d'import des données de performance.
- Mise à jour du 15/09/2025 : 2 nouvelles matrices pour les nutriments dans les eaux salines, ajout de nouveaux agréments, mise à jour des agréments, mise à jour des unités et mise à jour des LQ réglementaires pour les paramètres sans LQ (turbidité, dureté, T.A et T.A.C)
- Mise à jour du 23 janvier 2026 : 66 LQ actualisées sur les matrices eau douce, eau résiduaire et eau saline.

Il est rappelé que la mise à jour de la LQ et des incertitudes (pour turbidité, dureté, T.A et T.A.C) est impérative pour pouvoir soumettre un dossier d'agrément.

Les évolutions validées pour 2027 sous réserve budgétaire comprennent notamment l'intégration des portées d'agrément ANSES, l'identification des modifications entre deux demandes d'agrément, et la gestion des doublons de date pour les CIL.

IV.8 Actualités ANSES – Laboratoire d'Hydrologie de Nancy (LHN)

Présentation assurée par Christophe Rosin (ANSES / LHN).

IV.8.1 Actualités réglementaires

Parmi les actualités réglementaires présentées :

- Mise en œuvre des nouveaux programmes d'analyses pour le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) depuis janvier 2026 : nouvelles exigences de performance pour l'acrylamide, le chrome VI, le chlorure de vinyle, l'épichlorhydrine, le glyphosate et l'AMPA.
- Loi Thierry : intégration du 6:2 FTSA et du TFA dans le contrôle sanitaire à compter du 1er janvier 2027.
- Décret n° 2026-118 du 20 février 2026 : simplification de l'action publique locale pour les piscines.

IV.8.2 Campagnes nationales sur les polluants émergents

L'ANSES-LHN conduit régulièrement des campagnes nationales sur les polluants émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Les campagnes récentes ou en cours concernent :

- Campagne PFAS : 620 couples eaux brutes/eaux traitées (dont 2/3 en production d'eau individuelle, soit 20 % de la population française). Le TFA a été quantifié dans plus de 92 % des échantillons (maximum 25 000 ng/L, en deçà de la valeur sanitaire indicative de 60 000 ng/L). 9 échantillons présentent une somme des 20 PFAS supérieure à 0,1 µg/L.
- Campagne HRMS (spectrométrie de masse à haute résolution) : méthode robuste et validée sur 12 mois, ayant permis l'identification de 93 molécules dans les eaux brutes et 79 dans les EDCH.
- Campagne sur les résidus de pesticides (EAT 3) : 21 molécules analysées, un seul résultat positif (fluopyram à 11 ng/L).
- Développements en cours : cyanotoxines (ELISA, LC-MS/MS), antibiorésistance, épidémiosurveillance des eaux usées.

IV.9 Actualités COFRAC

Présentation assurée par Sandrine Vigeon (COFRAC).

Les nouvelles méthodes ouvertes à l'accréditation comprennent :

- Cyanobactéries : analyses selon la norme XP T90-330 (LAB GTA 41) et prélèvements selon les normes FD T90-520 et FD T90-521 (LAB GTA 29), pour les eaux destinées à la consommation humaine et les eaux de loisirs naturelles.
- Prélèvements par échantillonneurs passifs : projet de portée en cours d'instruction pour les eaux superficielles continentales, selon la norme ISO 5667-23 (DGT), avec dosage des métaux par ICP-MS selon la norme NF EN ISO 17294-2.

La révision du document LAB INF 29 a conduit à la suppression de la mention « échantillonnage instantané » dans la description générale, pour intégrer les nouvelles normes d'échantillonnage pour les cyanobactéries, les parasites (*Cryptosporidium* et *Giardia*), les légionelles, les eaux résiduaires, les eaux salines et les établissements de santé et thermaux.

IV.10 Annonces diverses

- Échantillonneurs intégratifs passifs (EIP) : la note ministère prévue par l'arrêté surveillance de 2022 sera remplacée par un rapport Aquaref. Un probable renforcement de la surveillance des eaux littorales par EIP est anticipé dans le prochain arrêté surveillance. Des réunions de retour d'expérience avec les laboratoires (12 juin 2026) et avec les gestionnaires AE/OE (1er juillet 2026) sont programmées.
- Guide Aquaref sur les bioessais (activité œstrogénique, paramètre 8512) : publication prévue en juin 2026. Une journée technique est associée à cette publication. Elle aura lieu le 23 juin en présentiel au LNE. Les inscriptions sont toujours possibles sur le site Aquaref.
- Un essai interlaboratoire (EIL) sur les PFAS dans les eaux est prévu par Aquaref. Il comportera un volet optionnel consacré au TOP Assay, dont l'objectif est d'établir un premier état des lieux de la diversité des méthodes mises en œuvre par les laboratoires prestataires et des résultats obtenus. Les laboratoires souhaitant y participer sont invités à se signaler auprès d'Aquaref. Un protocole sera mis à disposition dans les meilleurs délais.

à l'attention des laboratoires n'ayant pas encore développé de méthode propre pour ce volet.

IV.11 Questions diverses

Une question a été posée par un représentant de Filiance concernant les eaux souterraines des sites ICPE. Il a été noté qu'à ce jour, l'avis méthode ne couvre que les rejets (tours aéroréfrigérantes et eaux usées). La question porte sur l'inscription éventuelle de la norme NF X 31-615 comme méthode obligatoire et sur la liste des paramètres analytiques applicables à la matrice eaux douces pour les eaux souterraines ICPE. La question sera transférée à la DGPR.

V. Recommandations et points de consensus

V.1 Recommandations

- Il est recommandé aux organisateurs d'EIL (BIPEA, AGLAE) d'étudier l'intégration du TFA dans les circuits interlaboratoires, en tenant compte des besoins des laboratoires pour cette nouvelle substance.
- Il est recommandé de publier le protocole Aquaref pour l'EIL TOP Assay avant l'essai interlaboratoire de l'automne 2026, afin de permettre aux laboratoires de se préparer.
- Il est recommandé aux laboratoires de signaler à Aquaref et aux agences toute difficulté technique impactant la fiabilité des données (exemples : formaldéhyde, Lambda-cyhalothrine).

V.2 Points de consensus

- Les LQ provisoires pour les PFAS en eau douce seront maintenues en l'état jusqu'à la révision de fond prévue en 2027, dans l'attente de la publication de l'arrêté surveillance.
- La nécessité de clarifier l'articulation entre le guide ministère et les guides Aquaref fait consensus. Une réflexion est engagée pour fin 2026.
- L'assouplissement des recommandations du guide Aquaref sur les eaux résiduaires (séparation de phases à l'initiative du laboratoire) recueille un consensus général, sous réserve de la validation de la méthode par le laboratoire. Cet assouplissement reste encore à finaliser en concertation avec les laboratoires et les agences de l'eau.
- La mise en place d'un fichier partagé entre Aquaref et les AE-OE sur les recommandations de paramètres est approuvée comme initiative utile pour harmoniser les pratiques entre bassins.

VI. Actions à suivre, responsables et délais

Action / Livrable	Responsable	Délai / Échéance
Publication de la note technique Aquaref sur les boues PFAS (TFA et autres PFAS)	AQUAREF	Début juin 2026
Organisation d'un essai interlaboratoire (EIL) sur les PFAS et le TOP Assay	AQUAREF	Automne 2026 (septembre)

Action / Livrable	Responsable	Délai / Échéance
Publication du protocole Aquaref sur le TOP Assay (avant l'EIL)	AQUAREF	Fin juin 2026
Révision de l'avis agrément LQ 2026 : collecte des retours d'enquête, rédaction du rapport d'approbation	AQUAREF / OFB	Décembre 2026
Révision de l'arrêté « Surveillance » (transposition directive 2026/805)	DEB (co-pilotage EAURE / ELM3)	Publication prévue 2027
Révision du guide Aquaref sur l'analyse des eaux résiduaires (dissous/particulaire)	AQUAREF	Fin 2026
Mise à jour du guide ministère sur les fractions d'analyse	DEB / OFB / AQUAREF	À définir (réflexion en cours)
Mise en place d'un fichier partagé Aquaref / AE-OE sur les paramètres de surveillance et recommandations	AQUAREF / AE-OE	2026–2028
Publication du guide Aquaref sur les bioessais (activité œstrogénique)	AQUAREF	Juin 2026
Organisation d'une réunion technique sur les EIP avec les laboratoires	AQUAREF/OFB	12 juin 2026
Organisation d'une réunion technique sur les EIP avec les gestionnaires (AE/OE)	AQUAREF/DEB/OFB	1er juillet 2026
Etude de faisabilité d'un EIL microplastiques	AQUAREF	2026–2028
Journée multi-acteurs EDCH 2026 (ANSES-LHN)	ANSES	T4 2026 (à confirmer)
Sollicitation des laboratoires sur la question des fractions d'analyse (injection directe / SPE en ligne)	AQUAREF	Fin 2026 – début 2027

VII. Conclusion

Cette 3^e journée multi-acteurs a permis de traiter un large spectre de sujets d'actualité, marqués par la publication de textes réglementaires importants dans les semaines précédant la réunion : directive (UE) 2026/805 modifiant la DCE, arrêté modificatif sur les PFAS dans les eaux usées, et circulaire sur les PFAS dans les boues.

Les discussions ont mis en lumière la tension croissante entre, d'une part, la complexification et l'élargissement des exigences de surveillance (nouvelles substances, LQ plus basses, nouvelles matrices) et, d'autre part, les capacités opérationnelles, analytiques et financières des laboratoires. Cette tension appelle un renforcement et une continuité des échanges avec les laboratoires sur les exigences réglementaires et les outils d'appui technique, à laquelle la journée multi-acteurs contribue directement.

Un sondage de satisfaction sera adressé aux participants à l'issue de la journée. Il est souhaité d'obtenir davantage de retours que lors de l'édition précédente.

La prochaine édition de la journée multi-acteurs sera organisée par l'OFB et Aquaref. Les sujets relatifs à l'hydrobiologie feront l'objet d'une consultation séparée par voie de sondage adressé aux laboratoires et bureaux d'étude.

VIII. Annexes

Les documents suivants constituent les annexes au présent acte de réunion :

Annexe A – Support de présentation de la journée (version finale) :

- Programme de la journée et introduction
- Programmation Aquaref 2026-2028 et synthèse du questionnaire
- Microplastiques
- Pratiques d'analyse sur les eaux résiduaires – dissous/particulaire
- Point sur les marchés AE/OE et campagnes PFAS
- Évolutions réglementaires : DCE, DERU 2, arrêté PFAS eaux usées, circulaire boues
- Agrément – Révision avis LQ 2026 et SI agrément
- Actualités ANSES-LHN
- Actualités COFRAC
- Annonces diverses et échantillonneurs passifs